

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR



LE 8 SEPTEMBRE 2025 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents: Mesdames les conseillères Cynthia Dumont et Émilie Belzile ainsi que monsieur le conseiller Jérémy Robert, formant quorum sous la présidence de M. Bruno Bonesso, maire;
Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d’assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal d’ajournement du 12 aout 2025
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 aout 2025
- 4- Adoption des comptes d’aout 2025 et des dépenses d’investissement
- 5- Correspondance
 - A)
- 6- Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2024
- 7- Publication du bilan annuel de la qualité de l’eau potable
- 8- Intégration de M. Éric Roy – pompier volontaire caserne 41
- 9- Intégration de Mme Sarah Fournier – pompière volontaire caserne 41
- 10- Embauche de M. André Langlais et autorisation de signature du contrat d’embauche - voirie
- 11- Résultat d’appel d’offres – abrasif 2025-2026
- 12- Acceptation de la soumission de décoration G.L Flor Déco pour les planchers du pavillon
- 13- Programme Circonflexe – Avis d’intention et autorisation de signature
- 14- Affaire nouvelle
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-138

Après lecture, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 12 AOUT

2025 RÉSOLUTION 2025-139

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 12 aout 2025.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOUT 2025

RÉSOLUTION 2025-140

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 14 aout 2025.

Adoptée

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOUT 2025

RÉSOLUTION 2025-141

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 14 131.90\$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 14 aout 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 22 097.37\$;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 21 298.67\$ fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

ATTENDU QUE le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 19 465.29 \$;

SUR PROPOSITION de Mme Émilie Belzile, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

5. CORRESPONDANCE

A) 50 ANS ET PLUS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PÉRENNITÉ DES COURS DE GYM CERVEAU RÉSOLUTION 2025-142

CONSIDÉRANT QUE les 50 ans et plus de la municipalité d'Aclair à déployé beaucoup d'effort pour trouver du financement afin de permettre la poursuite des cours de Gym Cerveau donnés dans 11 municipalités du Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la MRC et qu'une aide financière de 30 000\$ a été accordée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a tout de même un manque à gagner étant donné que les prévisions budgétaires sont estimées à 60 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière maximum de 2 125\$ pour la session de Gym Cerveau 2025-2026.

Adoptée

B) 50 ANS ET PLUS – APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS VOLET COMMUNAUTAIRE RÉSOLUTION 2025-143

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Les 50 ans et plus d'Aclair* joue un rôle essentiel dans la vie communautaire en favorisant la participation sociale, le maintien de l'autonomie et l'amélioration de la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – volet communautaire*, offre une aide financière visant à soutenir des projets locaux qui répondent aux besoins et priorités des aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Les 50 ans et plus d'Aclair* souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme afin d'assurer la pérennité des cours de Gym Cerveau, une activité populaire et bénéfique pour les membres et l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Aclair reconnaît l'importance de ce projet et souhaite appuyer officiellement la démarche de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Aclair et résolu :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

QUE la municipalité d'Auclair appuie officiellement la demande d'aide financière déposée par l'organisme *Les 50 ans et plus d'Auclair* dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – volet communautaire*;

QUE la présente résolution soit transmise à l'organisme afin d'accompagner sa demande de financement.

Adoptée

**C) CDE - DEMANDE DE DÉBOURSER SUR LE FINANCEMENT ACCORDÉ POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CAMPING MUNICIPAL
RÉSOLUTION 2025-144**

CONSIDÉRANT QUE la CDE a mis en place un projet important pour le développement du camping municipal d'Eau Claire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un surplus réservé pour le camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérémy Robert, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'accorder le surplus réservé de 20 000\$ destiné au camping pour débiter le projet.

Adoptée

6. PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024 RÉSOLUTION 2025-145

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.2.2 du code municipal du Québec stipule que le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en septembre.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émile Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de publier le rapport du maire tel que présenté :

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'exercice financier 2024 se conclut sur une note positive pour la Municipalité d'Auclair. Une saine gestion de nos ressources, combinée à une rigueur budgétaire constante, nous a permis de maintenir l'équilibre financier tout en poursuivant nos engagements envers la communauté. Grâce à la collaboration du conseil municipal, de l'administration et de nos partenaires, nous avons réussi à répondre aux besoins essentiels des citoyens tout en préparant l'avenir.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR

L’année 2025 s’annonce également prometteuse, avec la concrétisation de plusieurs projets structurants débutés durant l’exercice financier 2024 qui viendront enrichir la qualité de vie de notre collectivité :

- La création d’une deuxième station de lavage d’embarcations, pour protéger nos lacs et préserver la richesse de nos milieux naturels;
- L’agrandissement du chalet des loisirs, afin de mieux accueillir nos activités sportives, culturelles et communautaires;
- La rénovation du pavillon, qui redonnera un second souffle à un bâtiment important de notre patrimoine local;
- La création d’un centre de la petite enfance (CPE) en milieu communautaire, un projet essentiel pour soutenir les familles et favoriser l’attractivité de notre municipalité;
- La continuité des travaux de remplacement de conduite d’eau potable et d’égout

Je tiens à souligner que ces initiatives sont rendues possibles grâce à l’appui financier de divers programmes gouvernementaux et partenariats. En effet, près de 80 % du coût total de ces projets est assumé par des subventions, ce qui permet à notre municipalité de réaliser ces investissements d’envergure tout en préservant la capacité de payer de nos contribuables.

Au nom du conseil municipal, je vous remercie pour votre confiance et votre participation active à la vie communautaire. Ensemble, nous faisons d’Auclair un milieu dynamique, accueillant et tourné vers l’avenir.

Avec mes salutations les plus sincères,

Bruno Bonesso, maire

RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2024

En 2024, la Municipalité d’Auclair a enregistré environ **1 540 665\$ de revenus**, principalement issus de :

- **Taxes municipales** : 865 000 \$
- **Subventions gouvernementales** : 477 635\$
* Ce montant exclut les subventions relatives aux projets structurants nommés dans le mot du maire, puisque les projets sont en cours, ils seront comptabilisés lors du prochain exercice financier *

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

- **Autres revenus (services, amendes, droits, etc.)** : 198 006 \$

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ **1 608 542 \$**, surtout pour :

- L'entretien du réseau routier 🚚
- Les services d'eau, d'égout et de matières résiduelles 💧
- Les loisirs et activités communautaires 🎭
- L'administration générale et la sécurité publique 🚔

Résultat : un **léger déficit** de fonctionnement d'environ **43 158 \$** pour 2024 principalement causé par des imprévus.

La dette municipale nette à long terme se chiffre à **961 253\$**, en baisse par rapport à 2023 (1 112 208 M\$).

Il vous est possible de consulter le rapport financier complet sur le site du MAMH suivant le lien ci-bas :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/documentsfinanciersweb/Rapport-financier-2024-et-autres-13045.pdf>

Adoptée

**7. DÉPÔT ET AFFICHAGE DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
2024 RÉSOLUTION 2025-146**

CONSIDÉRANT QUE l'article 36 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (c. Q-2, r. 40) impose à l'exploitant d'un système de distribution de produire un rapport annuel faisant état de la qualité de l'eau distribuée;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être mis à la disposition du public au bureau de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ledit bilan annuel pour l'année 2024 a été produit et transmis conformément aux dispositions légales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu :

QUE le conseil municipal d'Auclair prenne acte du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2024.

QUE ce bilan soit mis à la disposition du public au bureau de la municipalité, conformément à l'article 36 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

Adoptée

**8. INTÉGRATION DE M. ÉRIC ROY – POMPIER VOLONTAIRE À LA CASERNE 41
RÉSOLUTION 2025-147**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair doit maintenir un effectif adéquat de pompiers volontaires pour assurer la sécurité incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Éric Roy a été présentée et évaluée par le chef du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Roy répond aux critères et exigences de formation prévus pour exercer la fonction de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

D'intégrer M. Roy à titre de pompier volontaire au sein du Service incendie de la Municipalité d'Auclair, Caserne 41;

Adoptée

**9. INTÉGRATION DE MME SARAH FOURNIER – POMPIÈRE VOLONTAIRE À LA
CASERNE 41 RÉSOLUTION 2025-148**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair doit maintenir un effectif adéquat de pompiers volontaires pour assurer la sécurité incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Sarah Fournier a été présentée et évaluée par le chef du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarah Fournier occupe déjà un poste de premier répondant et procède déjà de l'expérience en situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

D'intégrer Mme Fournier à titre de pompier volontaire au sein du Service incendie de la Municipalité d'Auclair, Caserne 41;

**10. EMBAUCHE DE M. ANDRÉ LANGLAIS – EMPLOYÉ DE VOIRIE ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DU CONTRAT D'EMBAUCHE RÉSOLUTION 2025-149**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair a ouvert un poste à temps lors de la séance tenue le 14 aout 2025 dont la résolution porte le numéro 2025-128 ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Langlais à se poste ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE la municipalité procède à l'embauche de M. André Langlais.

QUE la municipalité autorise Mme Dominique Létourneau à signer le contrat de travail.

Adoptée

11. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CONCEPTION DE L'ABRASIF 2025-2026 RÉSOLUTION 2025-150

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité à soumissionner 2 entrepreneurs en excavation pour l'approvisionnement du sable (abrasif) de voirie ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues soit :

- Joseph Dumont (1997) Ltée pour 18.60\$/tonne
- Les entreprises Rémy Bégin pour 24.24\$/tonne

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Joseph Dumont (1997) Ltée conditionnellement à la transmission et au résultat du test granulométrique.

Adoptée

12. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE G.L. FLOR DÉCO POUR LES PLANCHERS DU PAVILLON RÉSOLUTION 2025-151

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'accepter la soumission de G.L Flor Déco pour les planchers du Pavillon et d'autoriser la dépense de 11 700\$ avant tx.

Adoptée

13. PROGRAMME CIRCONFLEXE – AVIS D'INTENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE RÉSOLUTION 2025-152

CONSIDÉRANT QUE circonflexe a pour objectif de favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives pour la population de l'ensemble du territoire québécois en améliorant l'accès au matériel et aux équipements, particulièrement pour les personnes les plus vulnérables via la mise

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

en place de centrales fixes ou mobile de prêt d'équipement sur l'ensemble du territoire du Québec ;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipalité et résolu :

QUE la municipalité d'Aclair confirme son intention à la mise en place d'un lieu d'accès libre-service de matériel sportif de loisir et de plein air dans le cadre du projet Circonflexe au Centre de loisirs d'Aclair et au Camping municipal d'Eau Clair.

QUE la municipalité s'engage et nomme Mme Mélyna Pelletier à prendre part au comité de planification du projet et collabore à chacune de ses étapes.

Adoptée

14. REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL PPA-CE RÉSOLUTION 2025-153

- Dossier : DZP79838-13045(1)-20240418-006
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro :2025-153

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Aclair a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Cynthia Dumont, appuyée par à l’unanimité des membres présents du conseil municipal d’Auclair et résolu et adopté d’approuver les dépenses d’un montant de 22 244.67\$ relatives aux travaux d’amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

15. AFFAIRE NOUVELLE

- À) Vitesse dans le village
- B) 50 ans et plus armoire vaissaille frigidaire

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

17. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 2025-154

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Cynthia Dumont que la séance soit levée à 20h47

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Dominique Létourneau, directrice générale